

REGENERATION DU VIADUC D'OISSEL

ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN PETIT, DIRECTEUR REGIONAL DE RESEAU FERRE DE FRANCE, ET THIERRY FOUCAUD, MAIRE D'OISSEL

Quelles améliorations cette réalisation va-t-elle amener aux Osseliens ?

C. Petit : Le nouveau viaduc permettra de poser les voies sur du ballast et non plus directement sur le tablier métallique comme actuellement, il en découlera, une baisse des nuisances phoniques et des vibrations.

T. Foucaud : Après les travaux nous devrions connaître une véritable amélioration acoustique.

Quel est l'intérêt pour la ville d'un tel projet ?

C. Petit : L'architecture du nouveau viaduc se traduira par une esthétique d'ouvrage d'art du XXI^e siècle qui se fondra mieux dans le paysage urbain.

Th. Foucaud : Nous profitons de ce passage obligé au remplacement du viaduc pour améliorer à la fois le confort acoustique pour le bien être des Osseliens et le paysage urbain.

Des travaux spécifiques pour le bâtiment de la gare sont-ils prévus à cette occasion ?

C. Petit : Le bâtiment de la gare ne relève pas du domaine de compétence de RFF.

T. Foucaud : Nous avons réitéré notre demande auprès de la SNCF pour la refonte du bâtiment de la gare : guichets,

accueil... Il serait anormal en effet, pour la 2^e gare de l'agglomération rouennaise, qu'il en soit autrement.

Quel coût représente ce projet et est-il exceptionnel dans le procédé ?

C. Petit : Le remplacement du viaduc (pont-rail) est estimé à 18,3 millions d'euros. Le financement de l'opération est assuré en totalité par RFF.

Il est prévu de construire le nouvel ouvrage à proximité de l'actuel viaduc puis de le faire ripier sur l'emplacement du pont actuel. Cette technique est régulièrement employée. Toutefois, du fait du gabarit de l'ouvrage (185 m de long), c'est une opération qui nécessite et nécessitera de la part de RFF, de la SNCF maître d'ouvrage délégué, et des entreprises une attention constante.

A quelle phase des travaux sommes-nous actuellement ?

C. Petit : La base travaux est installée. Le remblai provisoire côté Ile aux Bœufs est réalisé et l'estacade permettant la construction des piles provisoires est en cours de réalisation.

Les voyageurs vont-ils subir des contraintes, des perturbations pendant les travaux ? Si oui,



qu'est-il prévu pour les limiter ou pour les compenser ?

C. Petit : Tout chantier déclenche des nuisances (limitation de circulation des véhicules routiers, bruit...), nous nous efforcerons de les réduire au minima, notamment l'accès au domicile des riverains en véhicule sera toujours préservé, le travail de nuit sera l'exception.

Pour les usagers voyageurs, la circulation des trains sera ralentie sur l'ouvrage provisoire, ce qui est habituellement pratiqué lors de travaux sur cet axe très circulé. Ils seront informés par le transporteur.

La ville a-t-elle formulé des conditions particulières pour cette réalisation (riverains, environnement...) ?

C. Petit : Les élus ont souhaité que le chantier impacte le moins possible le quotidien des riverains et des Osseliens. Dans cette perspective RFF et la SNCF, à la demande de M. Thierry Foucaud, ont rencontré les Osseliens. Des réunions périodiques seront organisées entre RFF/SNCF et la municipalité pour suivre le déroulement du chantier. RFF éditera régulièrement un journal d'information à destination du public. RFF a également modi-

fié l'organisation du chantier en favorisant le maximum de travaux sur l'Ile aux Bœufs.

T. Foucaud : Nous avons obtenu de Réseau ferré de France qu'une étude soit menée pour qu'un mur antibruit soit réalisé jusqu'à la gare SNCF. De plus, des travaux paysagers seront effectués jusqu'à la gare et en façade de la rue Octave-Fauquet.

* Réseau ferré de France est un Etablissement public industriel et commercial (Epic) créé en 1997. Propriétaire et gestionnaire des infrastructures ferroviaires, RFF a pour objet l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur du réseau ferré national.

LES RIVERAINS S'INFORMENT

Avec la réalisation de ce chantier d'importance, de nombreuses questions sur le planning, les problèmes inhérents à ce type de travaux... furent évoquées lors d'une rencontre organisée, jeudi 12 avril, en présence des riverains de la rue Octave-Fauquet, de Daniel Curens, conseiller municipal, et de Stéphane Barré, 1^{er} adjoint chargé des travaux. Lors de cette réunion, Christian Le Coguic, chef de projet Haute-Normandie SNCF, et Geoffrey Gérard, représentant de l'entreprise Campenon-Bernard, mandataire du chantier, rappelaient les différentes phases qui jalonnent cet aménagement qui s'achèvera au premier trimestre 2009. "Notre souci est de limiter le plus possible la gêne aux riverains", expliquent les interlocuteurs présents. "Nous devons néanmoins assurer la construction d'aménagements d'envergure à commencer par la mise en place d'un talus rue Octave-Fauquet pour accueillir la voie temporaire, le démontage du viaduc actuel qui sera tracté sur



l'Ile aux Bœufs et le glissement, sur son emplacement définitif, du nouveau tablier prévu pour la fin 2008." Les riverains insistent sur la prise en considération de leurs doléances notamment en matière d'accès à leur résidence et sur les nuisances sonores provoquées.

PLAN LOCAL D'URBANISME ENQUETE PUBLIQUE

Issu de la loi "Solidarité et renouvellement urbains", le Plan local d'urbanisme (PLU) présente, à l'échelle de la commune, les grandes orientations d'aménagement et fixe les règles d'utilisation du sol. En d'autres termes, il organise la ville de demain et définit les possibilités de construction de chaque parcelle.

Pour que vous puissiez vous informer du contenu du PLU, arrêté par le Conseil municipal en février dernier, et le cas échéant émettre un avis, il sera soumis à enquête publique, du mardi 29 mai au vendredi 29 juin.

Pendant l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête et le registre d'enquête seront déposés à l'Hôtel de ville d'Oissel et tenus à la disposition du public : du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Michel Le Gallie, Commissaire enquêteur - Mairie d'Oissel - Place du 8 mai 1945 - 76350 Oissel.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences : mardi 29 mai et lundi 18 juin de 9h à 12h et vendredi 29 juin de 14h à 17h.